

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 40244

Numéro SIREN : 509 453 338

Nom ou dénomination : 2AS-SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE ALFRED ET ALEXANDRE SALA

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2018 sous le numéro de dépôt 931

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

32 AV ALSACE LORRAINE - CS 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET BECQUET CONSEIL

31 cours lafayette
69006 Lyon 06

V/REF :

N/REF : 2008 B 40244 / 2018-B-931

Le greffier du tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse certifie qu'il a reçu le 29/01/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2017.

Concernant la société

2AS-SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE ALFRED ET ALEXANDRE SALA
Société par actions simplifiée
Zone Artisanale En Bloissieu
01150 Lagnieu

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-931 le 29/01/2018

R.C.S. BOURG EN BRESSE 509 453 338 (2008 B 40244)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 29/01/2018,

Les greffiers



1- BILAN ACTIF

N° 2050

2017

Désignation de l'entreprise : SASU 2 AS		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : Z A LE GRAND BLOSSIEU		Durée de l'ex. précédent* 12 01150 LAGNIEU	
Numéro SIRET* 50945333800014		Néant <input type="checkbox"/> Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 30/06/2017	
		30/06/2016	
		Brut 1	Amort., provis° 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I	Frais d'établissement *	AB	AC
A N	Frais de développement*	CX	CQ
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
T	Fonds commercial (1)	AH	AI
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
F P	Avances et acc. sur immob. incorp.	AL	AM
	Terrains	AN	AO
I C	Constructions	AP	AQ
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
P	Immobilisations en cours	AV	AW
B	Avances et acomptes	AX	AY
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT
L F	Autres participations	CU	CV
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE
E	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
		578 212	578 212
A S	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
C T	En cours de production de biens	BN	BO
T	En cours de production de services	BP	BQ
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
C K	Marchandises	BT	BU
I S	Avances et acc. versés sur cdes	BV	BW
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
C R	Autres créances (3)	BZ	CA
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE
I	Disponibilités	CF	CG
		484	484
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
E	TOTAL (III)	CJ	CK
		60 263	60 263
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A
		638 475	638 475
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP
		(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop.*		Immobilisations :	Stocks :
			Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2017

Désignation de l'entreprise : SASU 2 AS		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	125 000	125 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	11 007	11 007
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	165 145	209 137
	Report à nouveau	DH		-16 545
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-22 004	-27 447
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	279 148	301 152
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	117 725	2 883
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	238 058	329 946
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 361	3 337
	Dettes fiscales et sociales	DY	183	182
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	359 328	336 348
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	638 475	637 500
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	241 827	336 120	
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH		3	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2017

Désignation de l'entreprise : SASU 2 AS					Néant	*	
		Exercice N				Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total	
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF	
	- services*	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	14 426
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 612
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	
	Dotations - dotations aux provisions					GB	
d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	16 038
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-16 038
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 120
	Différences négatives de change					GS	4 194
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	6 120
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-6 120
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-22 159
							-27 099

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU 2 AS		Néant		*
		Exercice N		Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	154	
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	154	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		348
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		348
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	154	-348
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	154	2
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	22 159	27 449
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	-22 004	-27 447
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6				
	Obl. A9			
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
RBT COTISATIONS PRO BTP			154	
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieure	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Valère FRAGOLA

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Bruno REYMOND

Expert-comptable
Commissaire aux comptes



ERIVAL

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

**RAPPORT GÉNÉRAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 JUIN 2017**

2 AS

SAS au capital de 125 000 €

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Belley

**ZA Le Grand Blossieu
01150 LAGNIEU**

A l'actionnaire unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'actionnaire unique le 23 décembre 2014, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SAS 2 AS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 14 novembre 2017 par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justifications des appréciations :

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables employées et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

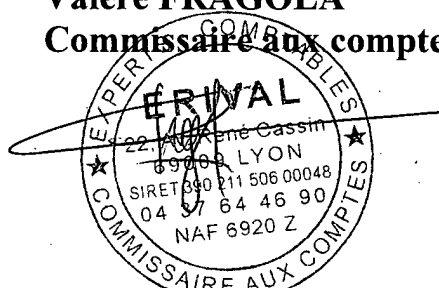
III - Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

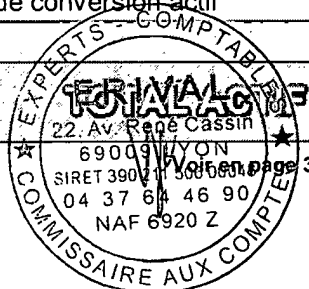
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires, sur la situation financière et les comptes annuels.

**Fait à LYON,
le 12 décembre 2017**

**ERIVAL
Valère FRAGOLA
Commissaire aux comptes**

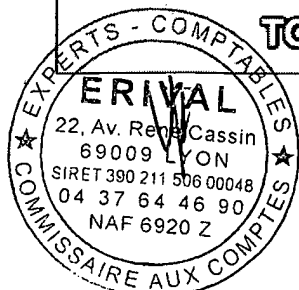


	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 30/06/2017	Net au 30/06/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp., avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	578 212		578 212	578 212
Autres immobilisations financières				
Total	578 212		578 212	578 212
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs	491		491	
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	59 288		59 288	59 288
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	484		484	
Total	60 263		60 263	59 288
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
Total				
	638 475		638 475	637 500



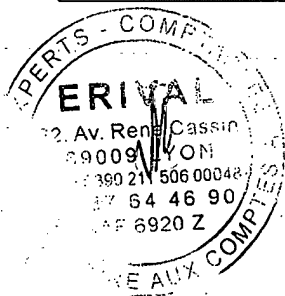
page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	Net au 30/06/2017	Net au 30/06/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	125 000	125 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	11 007	11 007
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	165 145	209 137
Report à nouveau		-16 545
Résultat de l'exercice	-22 004	-27 447
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	279 148	301 152
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts	117 725	2 880
Découverts, concours bancaires		3
Associés et dettes financières diverses	238 058	329 946
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 361	3 337
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	183	182
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	359 328	336 348
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	638 475	637 500



Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	du 01/07/2016	%	du 01/07/2015	%	Var. en val. annuelle	
	au 30/06/2017	CA	au 30/06/2016	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits			2	#####	-2	-100,00
Total			2	#####	-2	-100,00
CONSOUMATIONS						
Achats de marchandises						
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements						
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	14 426	#####	14 594	#####	-167	-1,15
Total	14 426	#####	14 594	#####	-167	-1,15
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	1 612	#####	8 313	#####	-6 701	-80,61
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations amortissements et prov.						
Autres charges						
Total	1 612	#####	8 313	#####	-6 701	-80,61
Résultat d'exploitation	-16 038	#####	-22 905	#####	6 866	29,93
Produits financiers						
Charges financières	6 120	#####	4 194	#####	1 926	45,91
Résultat financier	-6 120	#####	-4 194	#####	-1 926	-45,91
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	-22 159	#####	-27 099	#####	4 941	18,23
Produits exceptionnels	154	#####			154	#####
Charges exceptionnelles			348	#####	-348	-100,00
Résultat exceptionnel	154	#####	-348	#####	502	144,34
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices						
Résultat de l'exercice	-22 004	#####	-27 447	#####	5 443	19,83



Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE

Exercice clos le : 30/06/2017

Durée : 12 mois

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

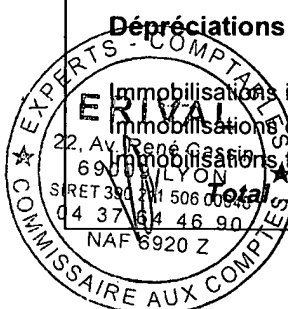
	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
des titres de participation		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
des autres titres immobilisés et des titres de placement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes				
Immobilisations financières.....	578 212			578 212
Total.....	578 212			578 212

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles..				
Total.....				

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				



2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

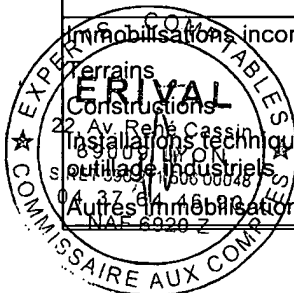
Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
			Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						



2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

NEANT

Valeurs brutes

Mat. 1ères, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Prod.intermédiaires et finis
Marchandises
Total.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture

Dépréciation des stocks

Mat. 1ères, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Prod.intermédiaires et finis
Marchandises
Total.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Clients.....
Autres créances.....

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....			
Actif circulant et charges constatées d'avance.....	59 779	59 779	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

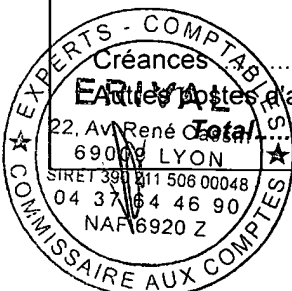
Immobilisations financières.....
Clients et comptes rattachés.....
Autres créances.....
Disponibilités.....

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances.....				
Autres postes d'actif.....				
Total.....				



3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) : 125000

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....	2 500	50,00
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....	2 500	50,00

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	117 725	225	117 500	
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	3 361	3 361		
Dettes fiscales et sociales.....	183	183		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	238 058	238 058		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	359 328	241 827	117 500	

Dettes représentées par des effets de commerce :

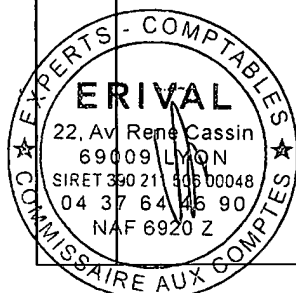
Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	4 008
Fournisseurs.....	3 361
Dettes fiscales et sociales.....	183
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise



4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie
EMP. RACHAT PARTS SARL LA VENI	117 500,00	CAUTION MR SALA PDT 72 MOIS NANTISSEMENT DE 250 PARTS DE LA SARL LA VENIR	141 000,00

Engagement donnés

Intérêts sur emprunts..... 5 736
 Avals et cautions.....
 Autres engagements donnés.....

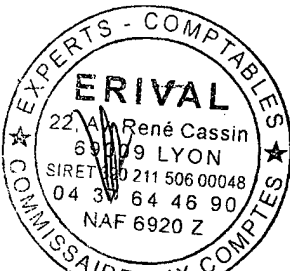
Engagements réciproques

Effets escomptés non échus.....
 Crédit-bail mobilier.....
 Crédit-bail immobilier.....
 Locations longue durée.....
 Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus

Avals et cautions.....
 Autres engagements reçus.....

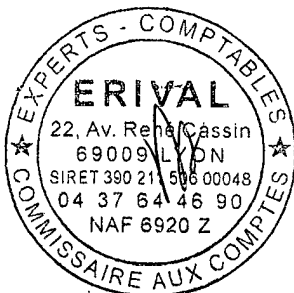
Autres informations significatives



FILIALES ET PARTICIPATIONS

**Renseignements détaillés concernant
les filiales et participations**

	Capitaux propres	Quote-part du Capital détenue en %	Résultat du dernier Exercice
SAS CONSTRUCTIONS SALA (comptes 30/06/2017) Z.A. LE GRAND BLOSSIEU 01150 LAGNIEU (Dette groupe Const.SALA : 233 422 €) (Dividendes perçus par 2AS : 0€)	138885	100,00%	(-) 28576
SARL LA VENIR (comptes 31/12/2016) RUE DU COMMANDANT JACQUIN 01500 AMBERIEU EN BUGÉY (Avance compte courant groupe LA VENIR : 59 288€)	111012	50,00%	(-) 7676



2AS – SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE ALFRED ET ALEXANDRE SALA

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 125 000 €

SIEGE SOCIAL : LAGNIEU (01150) – ZONE ARTISANALE GRAND BLOSSIEU

509 453 338 RCS BOURG EN BRESSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 22 DECEMBRE 2017

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

Le 22 décembre 2017, à 15 heures, **Fabrice SALA**, président et associé unique de 2A S, a statué sur les questions suivantes :

- Examen du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017.
- Quitus au président.
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.
- Affectation du résultat.
- Décisions à prendre dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail; suppression corrélative du droit préférentiel de souscription des associés.

La société ERIVAL, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2017,
- le rapport de gestion du président,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- le texte des décisions proposées.

Puis, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 juin 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir une perte – 22 004,27 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne tiennent compte d'aucune somme, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 30 juin 2017 d'un montant de - 22 004,27 € sur le compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve chaque convention relevant de l'article L.227-10 du Code de Commerce, conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du président, statuant en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, décide, sous condition suspensive de l'adoption de la décision ci-après, d'autoriser le président, sur sa seule décision, à augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 77 actions ordinaires nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

L'associé unique délègue tous pouvoirs au président aux fins de déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles conformément aux dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

Le président jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

Cette décision est rejetée.

SIXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du président et des commissaires aux comptes, et conformément à l'article L. 225-138 du Code de

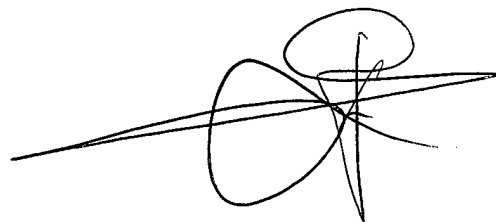
Commerce, décide la suppression du droit préférentiel de souscription réservé à l'associé unique et l'attribution du droit de souscription aux 77 actions ordinaires nouvelles à émettre dans les conditions définies par la décision qui précède, au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire qui seraient mis en place au sein de la société.

Cette décision est rejetée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Signature :

Fabrice SALA - Président et associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

2AS – SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE ALFRED ET ALEXANDRE SALA

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 125 000 €

SIEGE SOCIAL : LAGNIEU (01150) – ZONE ARTISANALE GRAND BLOSSIEU

509 453 338 RCS BOURG EN BRESSE

**TEXTE DE LA DECISION D’AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTEE PAR L’ASSOCIE
UNIQUE EN DATE DU 22 DECEMBRE 2017**

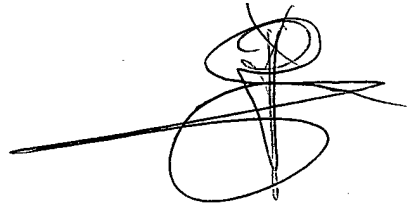
« TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 30 juin 2017 d'un montant de - 22 004,27 € sur le compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée. »

**Pour extrait certifié conforme
Fabrice SALA – Président et associé unique**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

2AS - SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE ALFRED ET ALEXANDRE SALA

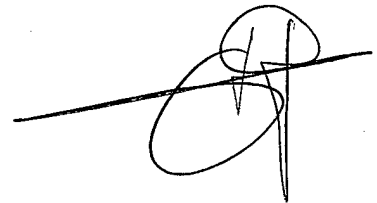
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 125 000 €

SIEGE SOCIAL : LAGNIEU (01150) - ZONE ARTISANALE GRAND BLOSSIEU

509 453 338 RCS BOURG EN BRESSE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2017

**Fabrice SALA
Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'S' intertwined, with a horizontal line extending to the left.